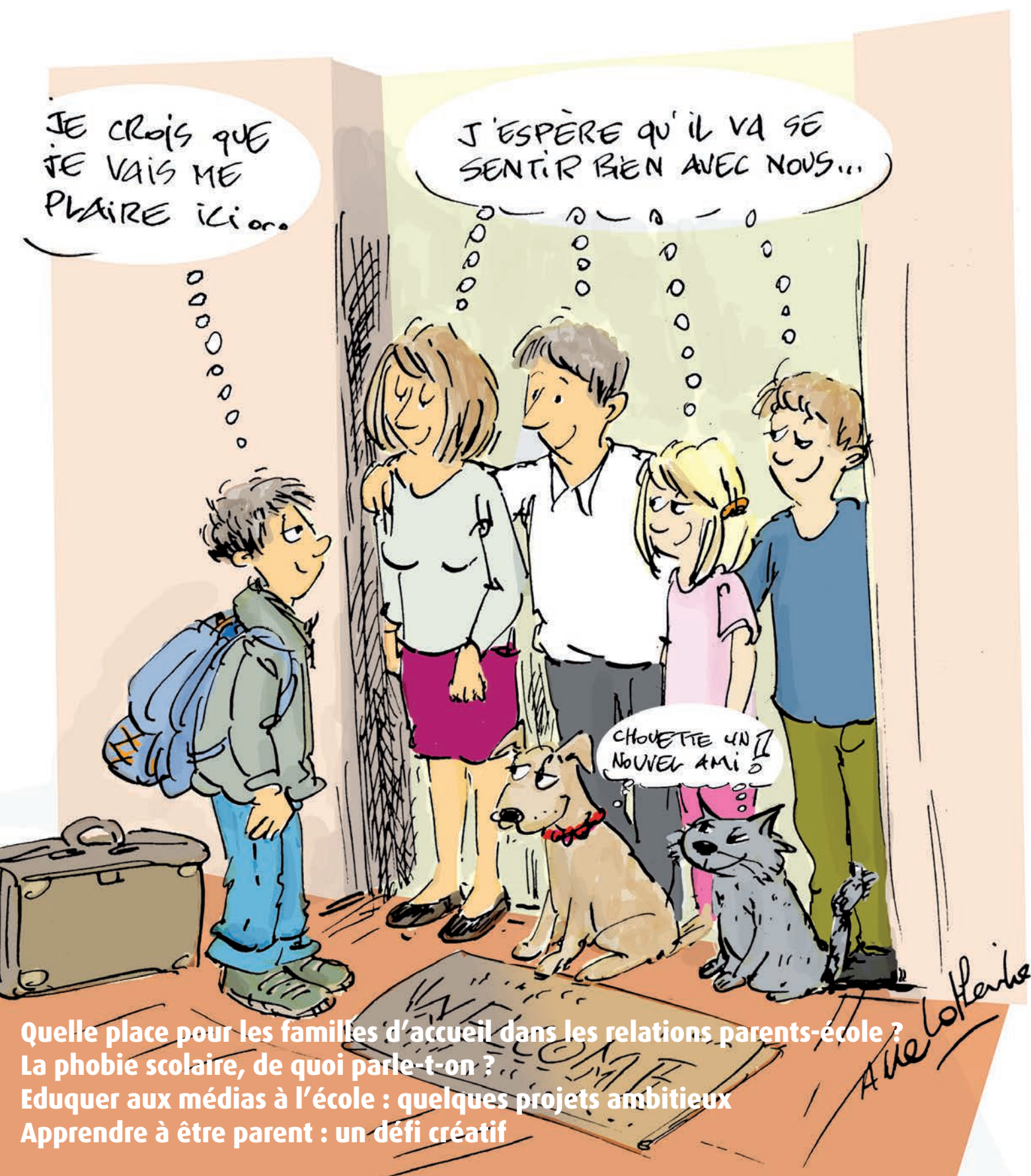


les Parents et l'École

LE MAGAZINE DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE



Quelle place pour les familles d'accueil dans les relations parents-école ?
La phobie scolaire, de quoi parle-t-on ?
Eduquer aux médias à l'école : quelques projets ambitieux
Apprendre à être parent : un défi créatif



Editorial 3

Vie du mouvement

Flash sur notre table ronde de rentrée 4-5



Le débat est ouvert

La phobie scolaire : de quoi parle-t-on ? 6-7

Dossier

Quelle place pour les familles d'accueil dans les relations parents-école ? 8-14

Côté cour

Eduquer aux médias dans les écoles : informer-s'informer 16-17

Métierama : un jeu pour découvrir les métiers techniques et manuels 18



Pastorale scolaire

Solidarité avec les écoles philippines 19

Lu pour vous

Apprendre à être parent : un défi créatif 20-21



Eclater de lire 22

Lever de rideau 23

A vous de jouer ! 24



Union
Francophone
des Associations
de Parents
de l'Enseignement
Catholique

Périodique trimestriel publié par l'UFAPEC
(Union Francophone des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique)

Avenue des Combattants, 24 • 1340 Ottignies
Tél : 010/42.00.50 • Fax : 010/42.00.59 • e-mail : info@ufapec.be
En vous affiliant pour 5€ par an, vous recevrez notre périodique
et aurez accès à notre espace membre sur www.ufapec.be.
N° de compte : BE 11 2100 6782 2048

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles



www.ufapec.be

Ont collaboré à ce numéro : F. Baie, A. Floor, B. Hubien, F. Jeanjean, M. Lontie, B. Loriers,
J. Feron, A. Pierard, L. Lahaye, I. Spriet, F. Romain.

Illustrations : Charlotte Meert et Anne-Catherine Van Santen.

Graphisme et impression : IPM printing

Contacts revue : benedicte.loriers@ufapec.be ou anne.floor@ufapec.be

Editeur responsable : F. Jeanjean

François
JEANJEAN
Président

francois.jeanjean@ufapec.be



© François Jeanjean

L'enfant au cœur des relations école-famille

L'UFAPEC a à cœur de donner la parole à toutes les familles, y compris aux « familles d'accueil » qui ouvrent leur porte aux enfants qui vivent des difficultés importantes avec leur famille d'origine. Ces familles d'accueil peu ou mal (re)connues entretiennent, elles aussi, des contacts avec l'école... Et beaucoup de questions spécifiques se posent pour elles : ont-elles le droit de signer des documents scolaires ? Comment faire quand l'enfant part en voyage scolaire et quitte le territoire de la Belgique ? Et les familles d'origine gardent-elles des contacts avec l'école de leurs enfants ? Face aux directeurs, les « familles d'accueil » se sentent-elles considérées comme de véritables interlocutrices ? Toutes ces questions et bien d'autres sont abordées dans notre dossier central.

Dans ce numéro, nous soulignons également le fossé insurmontable qui sépare l'enfant en phobie scolaire de son école. La famille se retrouve souvent démunie, parfois abandonnée par l'institution scolaire, alors que le soutien et le maintien d'un lien, le plus ténu soit-il, présagent un avenir plus serein. Comment travailler en famille, avec l'école et le Centre PMS pour lutter contre une désocialisation de l'élève phobique ?

A l'UFAPEC, nous mettons tout en œuvre pour que le dialogue entre les écoles et tous les parents s'ouvre toujours plus. Et cela est rendu possible grâce au travail formidable que réalisent les parents qui œuvrent bénévolement dans leur association de parents. Nous tenons à les remercier de s'être engagés en ce début d'année scolaire.

***Nous vous souhaitons à tous de chaleureuses fêtes
de fin d'année et de nombreux projets enthousiasmants en 2015.***



Affiliez-vous **GRATUITEMENT** à notre mouvement!

Il suffit de nous communiquer vos coordonnées via notre secrétariat ou notre site **www.ufapec.be**.

Vous serez alors **informés par notre newsletter et notre cyberlettre et représentés!**

Contact : Fabienne van Mello – 010/42.00.50- fabienne.vanmello@ufapec.be.

Comment obtenir cette revue ?

Pour obtenir la revue trimestrielle «**Les parents et l'école**» pour une année complète, nous vous demandons de virer le montant de **5 €** au numéro de compte suivant : **BE 11 2100 6782 2048** en communiquant vos coordonnées, votre numéro de téléphone et le nom de votre école. Il vous est possible de faire cette demande via notre site, par téléphone ou par e-mail. Si cela n'est déjà fait, n'oubliez pas de renouveler votre abonnement !!!

Flash sur notre **table ronde**

Le 2 octobre dernier, l'UFAPEC organisait une table ronde, accueillie par l'école primaire Sainte-Thérèse de Nivelles et par les membres de son association de parents. Nous vous proposons ici un bref compte-rendu des 3 ateliers riches en contenus.

PRÉPARER UN PROJET DE MOBILITÉ ET DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN AP

Pour réaliser un projet de mobilité pertinent, l'idéal est de réaliser des actions coordonnées : modifications des infrastructures, éducation des différents usagers de l'école, actions de prévention, d'information et de répression. Il est important de réunir un maximum d'acteurs autour de la table : l'AP et les différents acteurs de l'école, les autorités responsables des voiries (la commune et la Région wallonne), la police locale, les gardiens de la paix, les associations locales potentiellement partenaires, les riverains...

Les parents sont les premiers vecteurs d'éducation en matière de sécurité routière. L'enfant a tendance à imiter le comportement du parent. Non conscients des risques de la route, ils sont plus impulsifs, focalisés sur leur objectif (par exemple rejoindre le parent qui se trouve sur le trottoir opposé) et n'ont pas naturellement le réflexe de jauger la situation avant de traverser. D'où l'importance de reconnaître le trajet entre l'école et la maison avec eux, de leur apprendre à traverser prudemment la rue, de les alerter sur les dangers et sur tout ce qui demande leur attention. Mais les enfants sont aussi des vecteurs d'éducation pour leurs parents. Ce qu'ils disent de la sécurité routière à leurs parents est mieux entendu que lorsqu'il s'agit d'un adulte tiers.

La rédaction d'une charte, la distribution d'autocollants à placer sur la voiture par les enfants eux-mêmes sont parfois plus percutants que les mots d'un adulte à un adulte. C'est aussi perçu comme moins moralisateur. Il faut donc éviter de « faire le gendarme », ce qui n'est pas toujours facile lorsqu'il s'agit, comme en témoignent les membres des AP présents, d'intervenir à propos de l'incivisme des usagers aux abords de l'école. Avant tout, l'objectif est de faire passer le message dans la bonne humeur.

En concertation avec les autorités locales ou régionales, différents aménagements peuvent être mis en place aux abords des écoles. Différents aspects ont été discutés, comme une signalisation appropriée (signal zone 30...), des barrières de guidage pour éviter que l'enfant n'accède directement à la chaussée en sortant de l'école, ...

Plusieurs actions concrètes ont été partagées par les parents. Par exemple, l'AP de L'École Notre-Dame de Bonne-Espérance de Braine-le-Comte organise le passage d'un « bus à pattes » : en trois départs et plusieurs arrêts, les membres de l'AP et des parents bénévoles permettent aux enfants de se rendre à l'école à pied en toute sécurité.

Infos : Michaël Lontie au 010/42.00.52
ou michael.lontie@ufapec.be.

Laudine Lahaye

INTÉGRATION DANS L'ENSEIGNEMENT ORDINAIRE, TOUS CONCERNÉS !

Basé sur l'intervention de Patrick Lenaerts du SEGEC et les témoignages d'une directrice et d'une maman, l'atelier sur l'intégration dans l'enseignement ordinaire a été riche en échanges. La présence de parents d'élèves à besoins spécifiques mais aussi de parents de l'enseignement ordinaire prouve que **tout le monde est concerné** par l'intégration qui prend de plus en plus d'ampleur depuis le décret de 2009¹.

Les chiffres d'élèves en intégration sont de plus en plus importants, chaque année. Pour l'année 2013-2014, on compte plus de 2000 élèves à besoins spécifiques intégrés dans l'enseignement ordinaire. Même si elle est possible à tous les niveaux, l'intégration est plus fréquente en primaire.

L'intégration scolaire est un sujet qui prend beaucoup d'ampleur : colloques, conférences, articles de revues... Il y a une **réelle pression de la société** pour l'inclusion des personnes handicapées. Mais il faut garder en tête que chaque situation est différente. Comme l'a précisé Martine Genicot, directrice de l'école spécialisée type 8² Saint-Berthuin de Malonne, **l'intégration n'est qu'une solution**. Ce n'est pas la solution pour tous.



© Bénédicte Loriers

¹ Modifiant le décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé, publié dans Le Moniteur du 3 juin 2004 : http://www.galilix.cfwb.be/document/pdf/28737_018.pdf

de rentrée

Des freins à l'intégration ont été soulevés par les participants :

- l'investissement que cela demande pour les directions et les équipes ;
- le manque de formation des enseignants face aux besoins spécifiques des élèves ;
- le manque d'informations auprès des équipes éducatives et des parents ;
- les craintes suscitées par ce manque d'informations.

L'intégration pose **encore beaucoup de questions**. S'agit-il d'une intégration pédagogique ou sociale ? Faudrait-il ajuster le décret aux spécificités de l'enseignement secondaire ? Qu'advient-il des élèves ayant des troubles d'apprentissage en secondaire ? Quelle concertation entre l'enseignement ordinaire et l'enseignement spécialisé ? Faut-il limiter le nombre d'élèves intégrés par école ?

Des pistes ont été lancées :

- l'instauration d'un type 8 au premier degré du secondaire pour un suivi en intégration (idée défendue par l'UFAPEC et présente dans la Déclaration de Politique Communautaire - DPC) ;
- la création de pôles d'intégration pour rassembler les enseignants ;
- une évaluation de l'intégration (pensée dans la DPC) ;
- une réforme de la formation des enseignants.

Ce qu'il faut retenir de cet atelier, c'est l'**importance de l'implication et la motivation** des différentes parties pour une intégration réussie.

Alice Pierard

REMÉDIATION POUR UNE ÉCOLE DE L'EXCELLENCE

Intervenant : Christophe Cavillot (SeGEC)

Différents textes de loi parlent de la remédiation : le décret Missions de 1997 cite la remédiation pour les enfants de maternelle. Pour le secondaire, la loi relative à la structure générale et à l'organisation du secondaire et l'Arrêté royal relatif à son organisation en parlent à plusieurs endroits sans en déterminer ni les modalités ni les objectifs précis. Rien sur la remédiation en primaire...

On se penchera ici sur les premières années du secondaire, où on se demande parfois si elles sont prêtes à accueillir les élèves du primaire, tant le décalage entre les deux est grand...



© Laudine Lahaye

La « remédiation » est souvent considérée comme un dispositif a posteriori qui consiste à apporter un "remède" à un élève. Actuellement ce qui est proposé aux élèves du 1^{er} degré³, ce sont : des heures de cours en plus ou des exercices en plus ou des heures de soutien individualisé ou des groupes de besoins ou du coaching méthodologique.

Avec quelle efficacité ? Du temps et des moyens sont nécessaires pour apporter aux élèves le soutien dont ils ont besoin. Les stratégies de l'enseignant, sa façon d'expliquer ne sont pas forcément la porte d'entrée privilégiée de l'élève. Voici une autre vision de la remédiation : l'art de proposer, d'expliquer la matière d'une autre façon, voire par une autre personne.

La remédiation dans ce sens est donc une manière de différencier et de soutenir l'élève au moment même de l'apprentissage et non à l'issue de celui-ci, quand il ne semble pas avoir porté. Pour l'enseignant, cela implique une démarche pédagogique inhabituelle : d'abord prendre conscience de ses propres façons de donner cours, ensuite des « préférences » de ses élèves pour arriver à présenter un apprentissage en variant les portes d'entrée, et en pensant à d'autres formes d'intelligence ou à d'autres profils que le sien. Il ne s'agit pas d'individualiser simultanément mais bien de varier successivement les manières de proposer un nouvel apprentissage, afin de donner une chance au plus grand nombre de pouvoir y accéder. Le SeGEC propose un site-outil à l'intention des enseignants : www.outild1.net

La réforme du 1^{er} degré

Depuis 2006, une 1^{re} année différenciée a été créée dans le secondaire, pour les élèves qui n'avaient pas obtenu leur CEB. Des effets pervers à ce dispositif ont conduit à un ajustement de ce décret en 2014. Deux mesures phares qui concernent directement les parents :

- le renforcement de la collaboration avec les parents via un plan individualisé d'apprentissage (PIA)⁴ qui sera mis en place pour et avec l'élève en difficulté, adapté à son parcours et à ses besoins ;
- au niveau de la remédiation, les écoles construiront un plan d'actions collectives (PAC). Ce plan servira à inventorier et mobiliser les ressources disponibles et aussi à alimenter le PIA de l'élève, l'idée étant de l'accompagner et de le mobiliser dans son orientation et son projet personnel.

Julie Feron

² Le type 8 s'adresse aux élèves présentant des troubles instrumentaux (perception, motricité, langage, mémoire) et des troubles d'apprentissage et n'est organisé qu'en primaire.

³ Le 1^{er} degré du secondaire correspond aux 1^{ère} et 2^e secondaires dites communes ou différenciées.

⁴ Attention ce PIA est différent du Plan Individuel d'Apprentissage de l'enseignement spécialisé.

La phobie scolaire : de quoi parle

Qui n'a jamais eu mal au ventre avant un examen ? L'anxiété est connue de tous et peut, dans certains cas, être un moteur de motivation, une stimulation positive. Mais l'anxiété peut devenir réellement handicapante, immense et incontrôlable, en prenant la forme de phobie. Les phobiques scolaires ne sont pas des élèves qui se trouvent un mal de tête le jour de leur interro de néerlandais, mais ce sont des élèves qui se sentent « incapables, en raison d'une angoisse extrême, de franchir la porte de leur école »¹. Ces jeunes ne refusent pas d'aller à l'école, simplement ils n'y arrivent plus.

Les symptômes médicaux de ces anxiétés aiguës sont souvent des nausées, des maux de ventre, des vomissements, des insomnies, une perte d'appétit, des syncopes, des maux de tête... Certaines manifestations psychologiques doivent aussi alerter l'entourage de l'élève : un retrait des activités de groupe, des conduites agressives ou addictives, ou encore d'évitement, des comportements dépressifs (baisse de l'estime de soi, idée de suicide, indifférence, troubles du sommeil, etc.).

La phobie scolaire n'est pas à confondre avec l'absentéisme scolaire, l'école buissonnière: dans ce dernier cas, l'enfant n'aime pas l'école ou n'a pas envie d'y aller, mais sans angoisse extrême.

LES CAUSES DE LA PHOBIE SCOLAIRE

De nombreux facteurs entrent en ligne de compte et se mêlent les uns aux autres en cas de refus scolaire anxieux. Les causes peuvent être internes à l'élève : dues à son tempérament, à son perfectionnisme, à sa peur d'échouer, à sa mise en position de victime dans ses relations avec ses pairs... Tous ces facteurs aboutissent à un manque de désir pour apprendre. Or, ce désir est nécessaire pour faire face aux apprentissages² et, pour ces élèves, le désir est empêché pour de multiples raisons ignorées car inconscientes par le sujet.

La phobie scolaire peut aussi être provoquée par des facteurs liés à l'entourage socioculturel de l'élève. Notre société accorde une énorme importance à l'enseignement et à l'éducation. Le niveau de réussite exigé est de plus en plus élevé et de nombreux établissements scolaires lancent une course à la performance et à l'élitisme.

Le refus scolaire anxieux est parfois dû aussi aux fantasmes des parents reportés sur leur enfant, et ces courses à la réussite et aux diplômes induites par l'entourage peuvent provoquer de lourdes angoisses pour l'élève. La pression familiale peut aussi varier en fonction de la personnalité des parents et de la place de l'enfant dans la fratrie.

Dans certaines familles, dont un parent est malade, l'enfant peut développer une angoisse extrême vis-à-vis de l'école pour rester au côté du papa ou de la maman malade, « qu'il s'agisse d'une maladie physique ou psychique »³.

Outre ces pressions sociales et familiales, un enfant peut refuser d'aller à l'école suite à un événement ressenti comme extrêmement violent pour cet enfant. Il peut être l'objet d'harcèlement, de violences répétées sur sa personne, il peut connaître des peurs fantasmatiques. Il peut aussi s'agir du décès d'un proche de l'enfant, d'une séparation des parents...

Certaines phobies sont limitées dans le temps, une année scolaire parfois plus, et disparaissent quand l'enfant est pris en charge et va mieux. D'autres cas de phobie scolaire perdurent et nécessitent donc des alternatives comme l'enseignement à domicile ou l'enseignement spécialisé de type 5.

L'ÉCOLE NE SERAIT PAS À L'ORIGINE DE CES PHOBIES

Certains refus de l'école répondent à des mécanismes complexes : « ce n'est pas l'école qui est crainte, mais la séparation qui déclenche les angoisses »⁴. La phobie scolaire est parfois considérée comme un terme passe-partout. Certains, comme Luc van Enst⁵, prétendent que l'école est le révélateur d'un malaise endogène qui se trouve ailleurs, plus profond, et c'est à l'école que l'angoisse s'exprime. « Certains jeunes ont des difficultés à se fixer, au niveau personnel ou familial. Certains enfants sont soumis à des rythmes extrêmes. L'école est souvent le déclencheur de la crise »⁶.

Ce serait davantage la séparation qui déclenche les angoisses, plus que l'école elle-même. A l'âge de 6-7 ans, l'enfant se rend compte qu'il n'est plus le centre du monde, il doit intégrer le groupe. « Or apprendre est un acte autonome qu'il devra accomplir seul. Une relation trop fusionnelle avec la mère peut provoquer une inhibition intellectuelle, source de phobie scolaire »⁷.

¹ HOVINE Annick, « De plus en plus d'élèves pris de phobie scolaire », in La libre Belgique, lundi 24 mars 2014, p. 8-9.

² LORIERES Bénédicte, « Comment susciter le désir d'apprendre? », analyse UFAPEC 2014: <http://www.ufapec.be/nos-analyses/09.14>.

³ LE HEUZEY Marie-France, MOUREN Marie-Christine, « Phobie scolaire, comment aider les enfants et adolescents en mal d'école? », éditions J. Lyon, Paris, 2010, p.13.

⁴ LE HEUZEY Marie-France, MOUREN Marie-Christine, op cit.

⁵ Psychologue et directeur du centre PMS de Woluwe 2.

⁶ HOVINE Annick, op cit.

⁷ CORDIE Anny, op cit.

-t-on ?

A l'adolescence, il est aussi question de séparation entre le jeune et ses parents. La phobie scolaire peut trouver son origine dans le refus des valeurs familiales, par exemple chez un élève qui ne parvient pas à atteindre le niveau de ses parents. Il installe une forme d'autoprotection face à l'échec en disant non aux apprentissages. C'est ici encore ce phénomène de séparation qui provoque d'importantes angoisses, plus que le système scolaire en lui-même.

PHOBIE SCOLAIRE ET PSEUDO-PHOBIE SCOLAIRE ?

Pourquoi ce phénomène est-il en augmentation ces dernières années ? Alors qu'on demande à l'école de s'ouvrir sur l'extérieur, de veiller à l'épanouissement de l'enfant, de respecter son rythme d'apprentissage, ses codes culturels, l'école serait-elle devenue dans le même temps plus coercitive, stressante et enfermante ? Cela donne matière à réflexion.

A côté de phobies scolaires bien réelles et diagnostiquées mais représentant un pourcentage infime d'élèves, serait-on en droit de penser comme certains, qu'au vu du nouveau statut quasi sacré de l'enfant dans la famille, des pseudo-phobies sont suscitées et entretenues par des parents surprotecteurs ou incapables de mettre des limites à leur enfant, incapables de lui permettre de se socialiser ? Si oui comment l'école peut-elle faire face et gérer de tels comportements ? Et face à l'augmentation voire la justification de ces comportements inadaptés à l'école, les autres parents ne sont-ils pas en droit de se poser des questions ?

Ou faut-il au contraire penser, comme l'association française Phobie scolaire, que ce problème encore méconnu touche 4 à 5 % des élèves des pays occidentaux et qu'il doit être mieux reconnu comme maladie, bénéficier d'aménagements scolaires : « Parents d'élèves et jeunes atteints de phobie scolaire, nous œuvrons pour faire reconnaître cette maladie par l'Education Nationale et la faire figurer sur la liste des maladies de référence. Malgré les nombreux dispositifs destinés à aider les enfants malades ou handicapés, ceux qui souffrent de phobie scolaire sont la plupart du temps considérés comme décrocheurs par les équipes enseignantes et peu à peu écartés du système scolaire. Cette situation les condamne à étudier seuls, par correspondance et aggrave leur état qui évolue alors en phobie sociale. En l'absence de contacts avec l'extérieur, la désocialisation s'ajoute à la déscolarisation, compromettant gravement la santé psychique, mais aussi le devenir social et professionnel de ces jeunes. Nos objectifs: obtenir la reconnais-

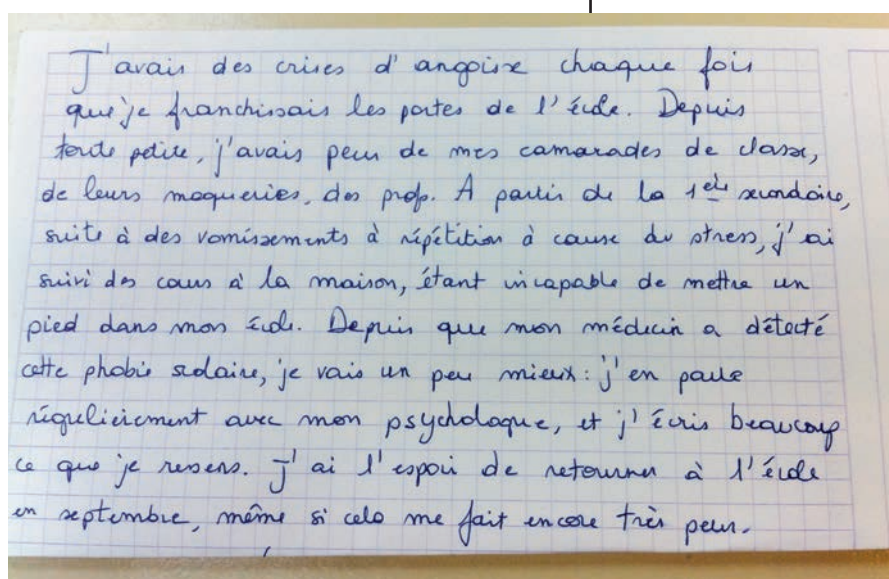
sance de cette maladie par l'éducation nationale et le droit pour les jeunes qui en sont atteints de conserver leur inscription dans leur établissement de référence tout en bénéficiant comme les autres malades d'aménagements des conditions d'examens, équipes éducatives, soins indispensables, etc. »⁸.

De manière plus globale, l'UFAPEC souhaite que l'école soit attentive aux élèves souffrant réellement d'anxiétés aiguës, afin que ces élèves ne soient pas exclus du système scolaire. Un dialogue où l'intérêt de l'enfant prime, sans chercher à tout prix de responsables à la phobie de l'enfant et triangulé par le PMS, permettra d'avancer dans ce sens et de générer moins de décrochage et d'échec scolaire. Renforcer le développement personnel de l'élève, la confiance en soi est une clé du problème. Outiller les enseignants en formation initiale et en cours de carrière pour accueillir et accompagner ces enfants différents en est une autre. En effet, les profs manquent souvent de repères face à ces enfants « malades de l'école ». Ils sont démunis pour les accompagner. Quoi qu'il en soit, les équipes éducatives et les familles ont tout intérêt à prendre la phobie scolaire au sérieux dès les premiers symptômes et à la comprendre pour lutter ensemble efficacement contre la déscolarisation et la désocialisation.

Bénédicte Loriers

⁸ <http://www.mesopinions.com/petition/enfants/reconnaissance-phobie-scolaire-maladie/3915>

Pour en savoir plus, lire l'analyse complète sur www.ufapec.be/nos-analyses : 14.14/ Phobie scolaire : de quoi parle-t-on ?



DOSSIER : Quelle place pour les



Les relations et la collaboration entre les familles et l'école sont au cœur des préoccupations de l'UFAPEC. Il nous semble, dès lors, important de nous intéresser à tous les types de famille y compris aux « familles d'accueil » (au sens de l'aide à la jeunesse). Ces familles peu ou mal (re)connues entretiennent, elles aussi, des contacts avec l'école... Mais qu'est-ce qu'une « famille d'accueil » au juste ? Pour quelles raisons place-t-on un enfant ? En cas de placement, les relations parents-école sont-elles simples ou compliquées ? Ces « familles d'accueil » ont-elles des droits, des devoirs, ont-elles un statut juridique ? Et les familles d'origine gardent-elles, elles aussi, des contacts avec l'école de leurs enfants ? Face aux directeurs, les « familles d'accueil » se considèrent-elles comme de véritables interlocutrices ? Y a-t-il des manquements ou des améliorations à apporter à ces relations ? Nous vous proposons ici un dossier truffé de témoignages sur le sujet et vous invitons à lire notre étude plus complète sur <http://www.ufapec.be/nos-analyses/1314-familles-d-accueil/>

3400 jeunes vivent en famille d'accueil !

« En Fédération Wallonie-Bruxelles, environ 7.500 enfants sont hébergés ailleurs que chez leurs parents dans le cadre d'une prise en charge par le secteur de l'aide à la jeunesse, en raison des difficultés que connaissent le jeune et/ou ses parents sur le plan social, psychologique et matériel. Parmi eux, environ 3.400 jeunes vivent en famille d'accueil »¹. Qui sont ces enfants placés ? Qu'est-ce qu'une famille d'accueil au sens de l'aide à la jeunesse ? Pour en savoir plus, nous avons rencontré Guy De Backer, directeur du service de placement à moyen et long terme, « Alternatives familiales »², à Braine-l'Alleud, qui recherche activement encore des familles d'accueil.

Qu'est-ce qu'une famille d'accueil ?

Une famille d'accueil est une famille qui décide d'accueillir un enfant chez elle, d'ouvrir sa maison et sa famille à un enfant qui vit des difficultés familiales importantes. La famille d'accueil doit prendre conscience et respecter le fait que cet enfant qu'elle accueille a une double appartenance : d'une part, avec sa famille d'origine, d'autre part, avec sa famille d'accueil.



© Carmelo Florio

¹ <http://www.lesfamillesdaccueil.be/spip.php?article=1> – lien vérifié le 7 mai 2014

² Alternatives familiales
Tél. : 02/384.58.28
<http://www.alterfam.be>

familles d'accueil dans les relations parents-école ?

Pour la Fédération des services de placement: « La famille d'accueil permet à un enfant ou à un adolescent d'expérimenter un milieu de vie attentif et sécurisant, des relations respectueuses, des expériences sociales enrichissantes. Elle noue avec lui une relation caractérisée par le respect, la valorisation, la tendresse, l'empathie, mais aussi par les règles et les limites d'un cadre de vie familial. Elle l'aide à s'apaiser et à vivre l'insouciance de l'enfance à l'abri des difficultés rencontrées par ses parents. La famille d'accueil veille aux besoins quotidiens du jeune qui lui est con-

fié, notamment en ce qui concerne son alimentation, son hygiène, son rythme et son cadre de vie, son suivi médical, sa socialisation... Elle est attentive à sa scolarité et à ses loisirs»³.

Les familles d'accueil présentent de nombreux avantages dont celui de pouvoir offrir à l'enfant une nouvelle structure disponible, bienveillante et propice à une scolarité épanouie.

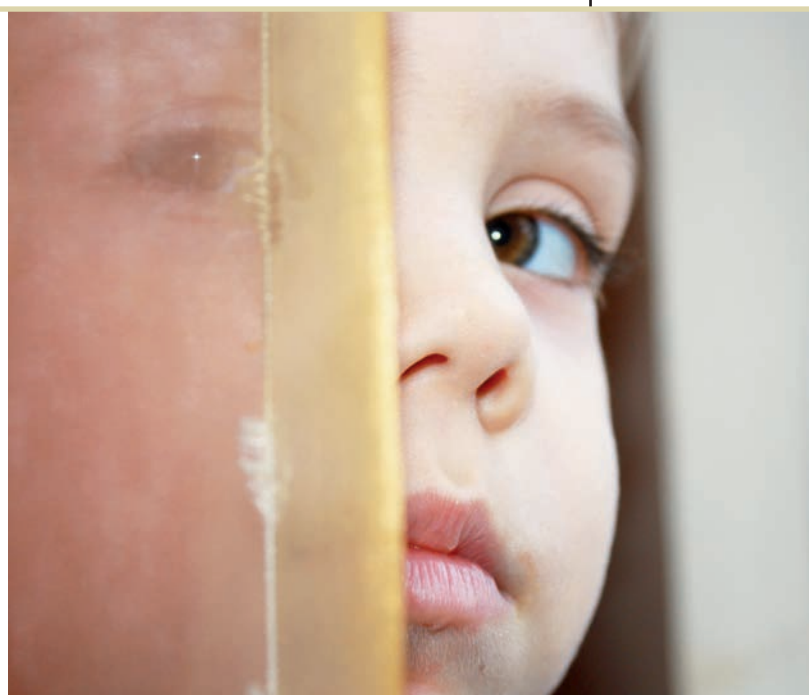
France Baie

³ <http://www.plaf.be/fatypes.htm> - « Devenir famille d'accueil » - Fédération des services de placement - lien vérifié le 27 février 2014

Envie de faire quelque chose pour lui et pour sa scolarité...

Isabelle est enseignante et maman d'accueil. Dans l'établissement d'enseignement spécialisé de type 6¹ où elle enseigne, elle a porté son regard sur un petit garçon, Jonathan, âgé de 3 ans et demi, non voyant, qui vivait par ailleurs en institution. Le juge de la jeunesse avait décidé de le placer dans un service résidentiel car sa famille d'origine l'avait abandonné. Après des démarches administratives assez laborieuses et quelques années d'attentes, Isabelle a enfin pu l'accueillir chez elle comme famille d'accueil. « Sa situation familiale m'a donné l'envie de faire quelque chose pour lui », nous explique-t-elle. Maman vivant seule avec ses trois enfants, elle se demandait si le parquet de la jeunesse allait accepter son choix. C'est avec une joie immense qu'elle a pu annoncer la bonne nouvelle à Jonathan. « Après avoir vécu 7 ans en institution, Jonathan a rejoint notre famille ! ».

Isabelle a pu faire en sorte que Jonathan suive la quasi-totalité de sa scolarité dans le système classique, non spécialisé. « J'ai toujours été pour l'intégration de la personne handicapée mais cela a été assez difficile de faire admettre que Jonathan puisse avoir une place en intégration ». Aujourd'hui, il est en rhéto et a 19 ans. Il n'a perdu qu'une seule année de sa scolarité. Il remercie sa maman d'accueil de l'avoir sorti de l'institution où il était entouré d'enfants à déficiences mentales lourdes. Pour lui, c'est sûr, son avenir n'aurait pas été le même s'il était resté en institution.



© www.freeimages.com/photo/1185109

« Mes enfants biologiques ont toujours été très gentils avec Jonathan et l'ont même aidé dans sa scolarité. Je crois qu'il n'y a pas eu véritablement de jalousie entre eux car ils n'avaient pas exactement le même âge... cela doit jouer aussi dans la solidarité. Mes enfants biologiques sont devenus hyper-sensibles aux personnes différentes et cela c'est un précieux atout ! », explique encore Isabelle.

¹ Elèves malvoyants et non voyants



Quels motifs pour un placement ?

Selon les services de placement, la pauvreté n'est pas un motif pour placer un enfant. Cependant, il semble évident que les difficultés financières et matérielles peuvent avoir des répercussions dans d'autres domaines et celles-ci peuvent être pointées pour un placement.

comme l'explique, avec un certain jargon, Guy Debacker², les services de placement familial chercheront une famille d'accueil qui puisse passer outre les difficultés. « A l'arrivée de l'enfant, il y a très souvent une période 'lune de miel' », prévient sans nous leurrer Guy De Backer. Au début, les choses se passent généralement bien ; ensuite, l'enfant va tester les liens et défier parfois la famille d'accueil.

« Les enfants qui sont placés en famille d'accueil ont vécu de multiples problèmes et pas les moindres ! Les parents d'origine ont parfois des déficiences mentales, des problèmes de toxicomanie, de boisson... Certains enfants subissent des violences intra-familiales, diverses maltraitements, des abus sexuels... Il y a alors des signaux multiples qui s'allument autour de l'enfant : soit c'est la voisine qui alerte la police, soit c'est l'école qui met le doigt sur des manques d'encadrement... Les enquêtes se mettent en route. La société met heureusement en place tout un système de vigilance autour des enfants fragilisés. Le placement en famille arrive souvent en bout de course, après de multiples tentatives pour soutenir d'une manière ou d'une autre la famille d'origine », explique encore Guy Debacker.

France Baie

« Sur le terrain, des associations de lutte contre la pauvreté soulignent que la grande pauvreté sépare les familles : le placement pour cause de pauvreté reste une réalité qu'elles observent quotidiennement, et qu'elles rapportent dans bon nombre de leurs écrits et interventions. Ce faisant, ce qui y est aussi souligné, ce sont les importantes craintes des familles en situation de pauvreté quant au placement de leurs enfants. En effet, nombre de parents ont eux-mêmes un vécu personnel de placement pendant leur enfance, et la situation se répète parfois depuis plusieurs générations ».¹

Un parcours difficile et chaotique

Les enfants qui sont dirigés vers des familles d'accueil sont souvent des enfants qui ont vécu d'énormes difficultés, des drames familiaux, qui ont eu un début de vie difficile, chaotique. Ils ont parfois dormi dans « 15 lits différents » avant d'arriver dans une famille d'accueil. C'est pour cela que les services de placements familiaux recherchent des familles d'accueil solides, capables d'assumer un enfant qui a déjà vécu plusieurs situations d'attachement et de rupture.

Si l'enfant n'est pas trop « abîmé par la vie », s'il est encore « dans le regard », « dans l'interaction »

Entretenir des relations avec la famille d'origine coûte que coûte...

Quoi de plus précieux qu'une famille ? Et plus précisément, quoi de plus précieux que de se retrouver dans sa propre famille ? Notre société et les nombreuses législations que celle-ci adopte vont dans ce sens. On ne touche pas si facilement au respect de la vie familiale et le placement d'un enfant dans une famille d'accueil n'est pas si simple. Les conventions internationales et le décret relatif à l'aide à la jeunesse expriment très clairement la volonté de maintien dans la famille d'origine. Toucher à la famille, l'éclater ou la disloquer n'est pas une chose à prendre à la légère !



© France Baie

¹ http://www.lacode.be/IMG/pdf/ETUDE_2012_version_recto-verso_couv-2.pdf - lien vérifié le 6 juin 2014 – CODE - Coordination des ONG pour les droits de l'enfant – Etude : « Droits de l'enfant et relations enfants placés-familles » -Partie 1 - 2012 – p. 50

² Directeur du service de placement à moyen et long terme « Alternatives familiales » à Braine-l'Alleud

Le placement comme dernier recours

Le Décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse¹ (M.B. 12 juin 1991)² stipule que le placement d'enfants dans une institution ou dans une famille d'accueil doit être considéré comme un dernier recours. Avant cette ultime solution, il est indispensable de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour aider d'abord et soutenir de manière approfondie la famille d'origine. Ce placement doit être temporaire et suspendu dès que la situation s'y prête ou s'améliore, le but ultime étant d'unir à nouveau l'enfant aux parents naturels. Pendant le placement, les relations de l'enfant avec sa famille d'origine doivent être entretenues.



Maintenir des relations avec la famille d'origine

Les services de placement ont donc pour injonction d'essayer de maintenir et d'entretenir, lors du placement, les relations personnelles régulières et des contacts directs de l'enfant placé avec sa famille d'origine, sauf si cela est contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant.

France Baie

¹ http://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/20284_004.pdf - lien vérifié le 11 mai 2014

² complété en Région de Bruxelles-Capitale par l'Ordonnance du 29 avril 2004 relative à l'aide à la jeunesse pour les situations dans lesquelles un mineur est en danger (M.B. 1er juin 2004),

Quelles relations familles d'accueil-école?

L'UFAPEC est allée à la rencontre de différentes familles d'accueil. Des témoignages qui nous en apprennent beaucoup sur leurs motivations, leurs espoirs, mais aussi sur les contacts qu'elles entretiennent avec l'école. Les noms des personnes concernées ont été modifiés, par souci de protection de leur vie privée.

Les familles d'accueil interrogées se considèrent-elles comme interlocutrices par rapport à l'école? Que relèvent ces familles d'accueil comme manquements dans les relations qu'elles entretiennent avec les familles d'origine et également avec l'école?

Charlotte et Yves: «Pour l'inscription de notre enfant d'accueil, le papa biologique d'Emilie a désiré choisir l'école et rencontrer l'enseignant. Ses problèmes de boisson, sa très grande précarité et le décès dramatique de sa femme ne l'empêchent pas de regarder le bulletin de sa fille ni de téléphoner à jours et à heures fixes pour avoir des nouvelles. Mais c'est plutôt Emilie qui ne désire plus qu'il se rende à l'école...».

Dominique: « Quand l'école organise un séjour à l'étranger, il faut une autorisation des parents biologiques pour que Lucie puisse quitter le territoire. Il n'est donc pas facile de répondre rapidement. Même en contactant les services de placement qui peuvent jouer les intermédiaires, il faut parfois attendre plusieurs semaines voire plusieurs mois pour parvenir à avoir une autorisation des parents d'origine! C'est vraiment au détriment de l'enfant...»

Jean-Paul et Sophie: « Au début, avec Sarah, notre fille d'accueil de 8 ans, c'était très gai et puis cela n'a plus été facile! L'école, un peu dubitative, nous a appelés parce qu'elle se roulait par terre, elle jetait tout en l'air, elle faisait énormément de colères et racontait que nous l'enfermions dans le garage! Aujourd'hui, la situation a évolué et Sarah a changé. Elle reconnaît que nous avons eu beaucoup de patience... Nous continuons à aller à toutes les réunions de parents, à suivre la scolarité de Sarah comme nous le faisons pour nos propres enfants».



© Charlotte Meert



© Charlotte Meert

Christian: « A peu près tous les jours, Arthur se fait engueuler par l'enseignante parce qu'il n'a pas son document scolaire signé. Et à peu près tous les jours, il nous engueule parce que nous n'avons pas signé son papier. On lui dit que l'on ne peut pas signer son papier, car cela doit être impérativement fait par sa maman. Or, sa maman, on ne sait pas toujours l'atteindre, c'est très fluctuant et elle habite à Arlon... Il faudrait des documents scolaires où l'on pourrait remplir et signer sous le nom soit du père, soit de la mère, soit de la personne à qui est confiée la garde... Cela clarifierait beaucoup de choses et le parent d'accueil ne se sentirait pas mal à l'aise en signant». Il ajoute : « Je trouve cela tout à fait normal que les familles d'accueil soit entendues et reconnues par l'école comme le sont les autres familles ».

Christian insiste sur l'importance d'essayer que les familles d'origine s'intéressent tout de même à la scolarité de leur enfant naturel: « Il est extrêmement important que les parents d'origine puissent être au courant de la vie scolaire de leur enfant, mais, en pratique, ce n'est pas toujours facile, car il y a des contraintes matérielles, physiques ou psychologiques... Ce serait bien que l'on puisse co-signer le bulletin avec la famille naturelle ou au minimum donner une photocopie du bulletin aux parents... ».

lesfamillesdaccueil.be

PÉNURIE DE FAMILLES D'ACCUEIL

La Fédération des Services de Placement Familial recherche encore activement des familles d'accueil. Cela vous tente ?

Plus d'infos au 02/537.81.55 – <http://www.lesfamillesdaccueil.be/>

A entendre les familles d'accueil, il semble important que l'école et les enseignants puissent considérer les parents d'accueil comme des parents éducatifs à part entière. Pour faciliter les relations entre l'école et les familles d'accueil, n'y aurait-il donc pas encore des choses à améliorer ?

France Baie

Familles d'origine – Familles d'accueil : qui décide quoi ?

Après avoir écouté les familles d'accueil sur leurs manques et demandes, il semble intéressant de se pencher également sur les aspects juridiques qui organisent les véritables prérogatives des parents d'origine et celles des parents d'accueil dans le cadre scolaire, en fonction des cas et des situations de placement. Ce n'est, en effet, pas parce qu'un enfant est provisoirement retiré à son milieu familial d'origine que ses parents perdent tous les droits, y compris le droit à l'éducation de l'enfant... Alors, qui décide quoi ? Que prévoit la loi exactement en la matière ? Entre la réalité du terrain et le prescrit légal, n'y aurait-il pas un fossé ?

Deux modèles de placement familial

Les textes légaux¹ prévoient deux procédures pouvant aboutir à un placement familial :

1) Le placement familial dans le cadre de « l'aide consentie »

Il s'agit du cas où les parents demandent eux-mêmes ou acceptent le placement de leur enfant. Les parents vivent une situation problématique grave, à laquelle ils ne voient pas d'issue. Ils sollicitent, alors, le conseiller de l'aide à la jeunesse de leur arrondissement judiciaire ou sont convoqués par celui-ci suite à l'intervention d'un tiers. Le conseiller examine avec eux la situation et propose des solutions. « Le conseiller de l'aide à la jeunesse se fait assister dans sa tâche par le service de l'aide à la jeunesse (SAJ) consti-

tué notamment d'une section sociale et d'une section administrative. Parmi les mesures d'aide, le conseiller peut proposer le placement temporaire de l'enfant en famille d'accueil. Le conseiller ne peut assumer son rôle d'instance de placement qu'avec l'accord des parents et celui du jeune s'il a plus de 14 ans ; s'il a moins de 14 ans et qu'il ne vit pas chez ses parents, l'accord des personnes qui en ont la garde de fait est aussi nécessaire»².

Lors d'un placement dans le cadre de l'« aide consentie » (compétence du SAJ-service de l'aide à la jeunesse), un accord quant à un placement dans une institution ou dans une famille ne change rien au fait que les parents d'origine restent titulaires de l'autorité parentale. Les parents biologiques restent les seules personnes légalement autorisées à faire le choix d'une école, à choisir des activités extrascolaires,

¹ Le Décret du 4 mars 1991 relatif à l'Aide à la Jeunesse (M.B. 12 juin 1991), complété en Région de Bruxelles-Capitale par l'Ordonnance du 29 avril 2004 relative à l'Aide à la jeunesse (M.B. 1er juin 2004)

² <http://www.plaf.be/facadrelegal.htm> – lien vérifié le 27 février 2014

à garder la maîtrise des choix philosophiques pour leur enfant, etc. Les titulaires de l'autorité parentale doivent continuer à être consultés et à donner leur accord sur des décisions importantes liées à l'enfant au cours de son placement.

Mais n'est-il pas difficile de gérer les contacts avec l'école alors que l'enfant ne vit plus à la maison ? Pour certaines familles d'origine qui gardent leur autorité parentale mais dont on a placé l'enfant, les relations avec l'école ne sont-elles pas parfois compliquées ?

Madame Beata, coordinatrice au Centre Alpha³ d'An derlecht, que nous avons interviewée⁴ nous explique : « Certaines familles biologiques que nous avons à nos cours d'alphabétisation et dont le ou les enfants sont placés en famille d'accueil se sentent parfois déposés de leur enfant, elles se sentent impuissantes par rapport au parcours scolaire. Quand leurs enfants font des bêtises à l'école ou ont de mauvaises notes, elles continuent de recevoir du courrier provenant de l'école au sujet de leur enfant. Et en même temps, elles ne sont pas quotidiennement avec leur enfant pour agir ». Nous constatons la détresse de certaines familles qui voudraient en faire plus pour leur enfant mais qui ne peuvent concrètement pas agir et d'autres qui, en revanche, sont soulagées que le quotidien soit pris en charge par d'autres...

2) Le placement familial dans le cadre de « l'aide contrainte »

« Le placement familial est réalisé sous la contrainte du juge de la jeunesse lorsqu'un danger grave menace l'intégrité physique et psychique d'un enfant, et si les parents ou les personnes qui en ont la garde refusent ou négligent l'aide du conseiller. Dans ces situations, le tribunal peut décider le retrait provisoire de l'enfant de son milieu de vie et son placement temporaire, contre l'avis des parents. Le placement familial dans le cadre de l'aide contrainte est une mesure qui s'appuie sur une décision judiciaire :

- le juge ordonne le retrait de l'enfant de son milieu d'origine ;
- les parents se voient imposer le placement de leur enfant tout en restant détenteurs de leurs droits parentaux sauf s'ils en ont été déchus »⁵.

Un autre acteur important de l'aide contrainte est le directeur de l'aide à la jeunesse, qui dirige le service de protection judiciaire (SPJ). C'est lui qui est chargé de mettre en œuvre la décision prise par le tribunal de la jeunesse. Après le prononcé du jugement, il sera le principal interlocuteur de la famille et de l'enfant. Cette mission de mise en œuvre du jugement comprend notamment le choix du lieu de placement, les modalités de contact entre l'enfant et sa famille d'origine, ainsi que toute décision importante relative au quotidien de l'enfant. Les textes légaux offrent aux parents et à l'enfant une voie de recours contre les décisions prises par le directeur de l'aide à la jeunesse.

En faisant référence au décret relatif à l'aide à la jeunesse⁷, Vincent Macq⁸ rappelle que, dans « l'aide contrainte », le décor change et que les titulaires de l'autorité parentale n'ont plus la maîtrise totale de cette autorité. « La décision qui sera prise dans l'aide contrainte affectera nécessairement une parcelle - plus ou moins importante - de leur autorité parentale et, sous réserve des voies de recours, ils seront tenus de s'y soumettre »⁹

Le saviez-vous ? Le SAJ (service d'aide à la jeunesse) et le SPJ (service de protection judiciaire) sont deux services publics de la Fédération Wallonie-Bruxelles institués dans chaque arrondissement judiciaire par le décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse.

Questionner l'évidence...

Dans de nombreux documents scolaires ou réunions d'écoles, on demande que ce soit le parent ou la personne qui a l'autorité parentale qui signe un document ou se rende à une réunion de parents... Cela paraît évident ! « Or, dans nombre de situations où un jeune n'habite plus chez ses parents, mais chez un membre de sa famille, en famille d'accueil ou dans une institution, l'exercice effectif de l'autorité parentale par les parents tel que prévu par la loi s'avère difficile, voire dans certains cas impraticable. Prenons un jeune placé en institution, en famille d'accueil ou chez un membre de sa famille : qui décide du choix de l'école ? A qui s'adresse-t-on pour le suivi scolaire (bulletins, réunions, courriers...) ? ... »¹⁰ questionne Anne-Sophie Leloup, du Service Droit des Jeunes.

Dans la pratique, il faut parfois s'éloigner du prescrit légal qui, a priori, semble évident. L'autorité parentale ne peut être comprise qu'en suivant les évolutions et les mutations de nos familles et de nos sociétés occidentales.

En effet, on peut facilement concevoir que des parents qui ne partagent plus suffisamment la vie quotidienne de leur enfant ne soient pas toujours en mesure de choisir des activités sportives, des options scolaires, de rencontrer les enseignants, de définir certaines orientations éducatives et qu'il soit plus simple pour les familles d'accueil de le faire... Par conséquent, ne faudrait-il pas repréciser le rôle de chacun dans le cadre du placement, et ce, en fonction du type et de la durée du placement ? ... et dans la même foulée se pencher plus attentivement sur le statut juridique inexistant des familles d'accueil ?

³ ASBL lire et écrire

⁴ Interview téléphonique réalisée par France Baie, le 3 juin 2014

⁵ <http://www.plaf.be/facadrelegal.htm> – lien vérifié le 27 février 2014

⁶ La situation est légèrement différente à Bruxelles où le juge « garde la main » sur les questions de mise en œuvre du jugement

⁷ http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/20284_004.pdf - lien vérifié le 11 mai 2014

⁸ Vincent Macq a travaillé 10 ans au parquet « Jeunesse » de Namur, il est actuellement Procureur du Roi

⁹ Macq, V. - « L'autorité parentale dans le cadre du décret relatif à l'aide à la jeunesse : qui décide quoi ? » - Journal « Droit des Jeunes » - Dossier autorité parentale - Numéro 214 – avril 2002, p.22

¹⁰ Leloup, A-S. - « Autorité parentale : entre principes légaux et outil pédagogique » - Journal « Droit des Jeunes » - Dossier autorité parentale – Editorial - Numéro 214 – avril 2002

Les familles d'accueil et leurs statuts

Absence de statut juridique pour les familles d'accueil

Deux associations francophone et néerlandophone représentant les familles d'accueil, « La Porte Ouverte »¹ (asbl regroupant les familles d'accueil de la Fédération Wallonie-Bruxelles) et « Vlaamse Vereniging voor Pleeggezinnen »², revendiquent un statut juridique pour les familles d'accueil au sein du Code civil.

Les associations de famille d'accueil ne réfutent pas le principe essentiel de l'autorité parentale laissée aux parents d'origine dans le cadre du placement. « Ce principe est essentiel. Il doit le rester dans le contexte d'un placement familial. Il importe néanmoins de faire écho à la recommandation n° R (87) 6 du Comité des ministres du Conseil de l'Europe « sur les familles nourricières », adoptée le 20 mars 1987. Cette recommandation encourage notamment les Etats membres à légiférer de telle manière que les parents d'accueil soient présumés pouvoir exercer, au nom des représentants légaux de l'enfant, **les prérogatives parentales qui leur sont nécessaires pour prendre soin**

de l'enfant tant dans les affaires quotidiennes que dans les affaires urgentes (art. 3). La présente proposition s'inscrit dans cette optique. Son but est de faciliter la mission **des parents d'accueil en les autorisant, dans des situations bien circonscrites, à prendre des décisions qui répondent à l'intérêt supérieur de l'enfant et facilitent la vie au quotidien de ce dernier et de la famille dans laquelle il est accueilli** ».

L'UFAPEC se joint à ces demandes, car elle estime que, pour les affaires quotidiennes et urgentes, l'enfant doit pouvoir obtenir des autorisations rapides de sa famille pour pouvoir vivre sa scolarité le plus paisiblement, tout comme les autres enfants scolarisés. En effet, il semble important de laisser à la famille d'accueil une place claire et indiscutable pour les décisions quotidiennes, tout en considérant que pour les autres décisions qui ont un impact plus important (le choix d'une école, le choix d'une option ou d'une orientation philosophique...), c'est la famille d'origine ou l'autorité de placement qui est compétente. L'UFAPEC insiste sur le besoin d'informer au maximum les familles d'origine afin que celles-ci ne se sentent pas lésées ou mises de côté.

France Baie

Viser l'intérêt supérieur de l'enfant !

Dans la délicate relation famille d'origine-famille d'accueil-école, l'UFAPEC estime que **l'intérêt supérieur de l'enfant** doit primer sur tous les autres intérêts. L'enfant doit pouvoir évoluer dans une scolarité qui soit sereine et épanouissante, puisqu'il a déjà vécu beaucoup de difficultés.

Si l'école ne sait à qui (parent d'origine ? famille d'accueil ? autorité mandante ?...) faire signer tel ou tel document, il y a obstacle à la scolarité sereine de l'enfant. S'il y a des tensions ou des difficultés entre la famille d'origine et la famille d'accueil pour des questions d'ordre scolaire, il y a aussi obstacle à la scolarité sereine de l'enfant...

Les parents d'origine ainsi que la famille d'accueil ont intérêt à se connaître et à savoir très clairement quels sont leurs droits, leurs devoirs et leurs responsabilités. Les directions d'école n'auraient-elle pas d'ailleurs également intérêt à les connaître ? Savent-elles toujours précisément si l'enfant a été placé par le SAJ ou par le SPJ ? Connaissent-elles précisément les droits des familles d'origine et celles des familles d'accueil ? Savent-elles toujours si la famille d'origine a toujours l'autorité parentale ou si elle en a été déchue ? Informent-on suffisamment les directions sur ce qu'elles peuvent communiquer à l'une ou à l'autre ou encore aux deux familles ?

L'adoption d'un statut juridique clair pour les familles d'accueil, qui devrait impérativement laisser une place à la famille d'origine, permettrait de préciser le rôle de chacun dans le cadre du placement, et ce, en fonction du type de placement. Mais l'adoption d'un tel statut nécessite une évolution législative et, donc, une action politique déterminée en ce sens...

En attendant cette évolution législative, des pistes peuvent être proposées.

La première piste, la plus simple, est **l'adaptation de certains documents scolaires**. Pour les décisions et autorisations qui relèvent du quotidien, il faudrait que ces documents puis-

sent aussi être signés par la « personne qui a la garde de l'enfant en droit ou en fait » et pas seulement par la « personne qui exerce l'autorité parentale », ceci afin de considérer les familles d'accueil comme de véritables partenaires. Cette solution a déjà été mise en œuvre dans la circulaire n°4182 du 11/10/2012¹ faisant référence au Décret du 30 avril 2009 portant sur les Associations de parents d'élèves et les Organisations représentatives des Associations de parents d'élèves en Communauté française et qui définit le « parent d'élève » comme « toute personne investie de l'autorité parentale en vertu de la loi ou qui assume la garde en droit ou en fait d'un enfant soumis à l'obligation scolaire et inscrit dans une école subventionnée ou organisée par la Communauté française ». De nombreux documents scolaires devraient donc être adaptés dans ce sens...

La seconde piste, plus fondamentale, est **d'insister sur le rôle de « co-éducateurs »** des familles d'origine et des familles d'accueil. Tant que les familles d'origine ne sont pas démissionnaires, il semble normal de continuer à les informer et, mieux encore, à les impliquer. Il faut, par exemple, que les familles d'accueil et les familles d'origine soient toutes deux informées du bulletin et des éléments importants liés à la scolarité de l'enfant. Dans certains cas, la duplication de documents s'avère également nécessaire. Reste à décider si ceci relève de la responsabilité de l'école ou de celle des services qui mettent en œuvre le placement ?

Nous l'avons vu, il n'est pas toujours facile pour chacun de ces partenaires de trouver sa juste place lorsqu'un enfant est placé en famille d'accueil. Des solutions existent pourtant...

Reste donc à espérer que, dans la recherche de l'intérêt supérieur de ces enfants « cabossés par la vie », chacun prenne ses responsabilités pour leur garantir un avenir meilleur qui passe aussi par une scolarité sereine et épanouie !

France Baie

¹ <http://www.laporteuverte.eu/> - lien vérifié le 12 juin 2014

² <http://www.plaf.be/facadrelegal.htm> - lien vérifié le 27 février 2014

¹ http://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/37682_000.pdf - lien vérifié le 10 juin 2014

Ventes en tout genre par les élèves pour financer l'école, qu'en penser ?

Mon enfant revient de l'école, enthousiasmé à l'idée de vendre des marqueurs à l'effigie de son école. L'argent récolté financera les frais de voyages scolaires des 6^e primaires. Le voilà parti à l'assaut des sonnettes du voisinage. Pourquoi serait-ce aux voisins à subventionner ce genre d'activités ? Est-ce bien le rôle des élèves que d'autofinancer des activités d'école ? Quelle attitude adopter en tant que parents devant ce genre de sollicitations ? Soutenir, encourager la demande de l'école ? Apprendre à nos enfants à développer une attitude commerciale en démarchant dans la famille, les amis, les voisins par la vente de marqueurs, lasagnes ou objets en tout genre ? Ou, comme certaines familles qui peuvent se le permettre et en font le choix, protéger ou « soulager » l'enfant de ce genre de démarches en achetant directement le stock à vendre ou en donnant un gros billet pour la nage parrainée ?



© Arthur Siva

POURQUOI CE FINANCEMENT ALTERNATIF ?

L'enseignement libre percevait il n'y a pas si longtemps jusqu'à 58 % du subventionnement par élève perçu par les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Depuis peu et pour respecter les accords de la Saint-Boniface, ce pourcentage est passé de 58 à 75 %. Mais l'enseignement libre n'a pas perçu un euro de plus, c'est le financement du réseau officiel qui a été raboté pour que les 58% du libre correspondent à un rapport de 75 % de l'accord de la Saint-Boniface¹. Par ailleurs, pour les bâtiments scolaires du réseau libre, l'Etat n'intervient que pour une partie des intérêts d'emprunt, le capital et le restant de l'intérêt restant à charge du Pouvoir Organisateur (PO). D'un autre côté, les congrégations religieuses, mécènes historiques de notre réseau, n'ont plus les capacités financières pour intervenir comme avant : les écoles libres se doivent donc de trouver des financements alternatifs.

PEUT-ON DEMANDER AUX ENFANTS DE RÉCOLTER DE L'ARGENT POUR LEUR ÉCOLE ?

Il n'existe pas d'interdiction dans la loi de demander aux enfants de récolter de l'argent pour améliorer le cadre de vie, le fonctionnement de leur établissement scolaire, de leur club sportif, de leur mouvement de jeunesse... Au niveau éthique, nous pouvons cependant nous demander si c'est bien le rôle de nos enfants que de collecter ainsi de l'argent par du porte à porte. Nos enfants ne deviendraient-ils pas des appâts pour inciter les parents à dénouer les cordons de leur bourse ? Les écoles, les mouvements de jeunesse, les associations n'abuseraient-elles pas de nos enfants en les « utilisant » pour compenser un manque de subventionnement ?

SOLLICITER LES ENFANTS À RECHERCHER DE L'ARGENT POUR LEUR ÉCOLE POURRAIT-IL ÊTRE BÉNÉFIQUE ?

C'est peut-être une occasion pour l'enfant de s'investir positivement pour son cadre de vie et de participer ainsi au mieux-être de tous. On peut aussi présupposer qu'en rendant les enfants acteurs de l'embellissement de leur milieu de vie, ils seront plus enclins à respecter les locaux, les sanitaires, l'ameublement... Etre capable d'expliquer à des adultes le projet de l'école, oser faire le tour des maisons du voisinage, téléphoner aux membres de la famille... sont autant d'apprentissages qui confrontent les enfants et les jeunes à leur capacité à communiquer, à leur éventuelle timidité, ... Certains enfants feront preuve de beaucoup de débrouillardise et se révéleront d'excellents ambassadeurs, vendeurs.

COMMUNIQUER SUR L'APRÈS : QU'EST-CE QUI A ÉTÉ RÉELLEMENT ACHETÉ OU RÉALISÉ AVEC L'ARGENT RÉCOLTÉ ?

Nous sommes aussi nombreux à avoir ouvert notre porte pour nous retrouver face à des enfants qui ne savaient pas très bien pourquoi ils vendaient ou recherchaient des signatures.

Prendre du temps pour expliquer aux enfants à quoi servira l'argent, pourquoi l'école en a besoin fait, selon nous, partie de la démarche éducative. Les enfants et les parents s'investiront d'autant plus facilement qu'ils sont informés de la gestion et de la destination de l'argent récolté.

¹ Pour plus de précisions sur ce volet financier, voir http://enseignement.catholique.be/libreavous/images/memorandum_2014_web.pdf, pages 34 et suivantes.

Pour en savoir plus, lire l'analyse complète sur www.ufapec.be/nos-analyses : 23.14/ Marche parrainée, fancy-fairs, ventes en tout genre par les élèves pour financer les écoles, qu'en penser ?

Eduquer aux médias dans

Tel est le thème de l'appel à projets 2013-2014 du CSEM¹. Des écoles y répondent et se mettent en mouvement avec leurs professeurs, leurs élèves, des collaborateurs extérieurs (parfois) ou par le biais de visites. Les enfants découvrent, s'informent, apprennent, manipulent, expérimentent, échangent, s'entraident, ... L'UFAPEC, attentive à l'éducation aux médias, a collecté lors du Salon Education à Charleroi en octobre dernier les projets réalisés en primaire.

La cinquième informe l'école

par l'école Saint-Joseph d'Hermée

Le déclencheur : Oscar, élève de la classe de 5e, va quitter l'école pour s'installer en Chine durant trois ans. Afin de maintenir un lien avec l'école, la classe a eu l'idée de créer son propre site reprenant les actualités de l'école.

Les enfants vont progresser par étapes : d'abord en observant, analysant et comparant différents sites internet en atelier avec l'aide de l'asbl racont'Art. Ensuite par la visite d'un webdesigner professionnel leur expliquant comment créer un site. Les enfants de 5^e année ont ensuite informé les différentes classes de l'école du projet de blog en vue de constituer une réserve d'informations.

Enfin les élèves plongent dans la pratique : organiser et créer le design et les différentes pages contenues dans le blog. Les enfants sont partis à la chasse aux informations dans les classes afin de produire les textes et de prendre des photos. Tout cela pour alimenter le contenu du blog. <http://leselevesdehermee.over-blog.com/bienvenue.html>

Un journal télé de l'école diffusé sur le blog !

par l'école libre de Deignée

L'école est depuis 4 ans dans un projet ambitieux : la réalisation d'un JT en faisant participer les élèves de la 1^{re} maternelle à la 6^e année. Séverine Wislez et Christine Rutten y sont parvenues en animant des ateliers autour du son et de l'image.

Ensuite, afin de préparer les élèves à l'usage de la caméra, au montage et aux enregistrements sonores, l'équipe pédagogique a réalisé un film selon le système du « stop-motion » avec des Playmobil et un dessin animé.

Un travail de déconstruction-reconstruction de l'info a été effectué via le Journal des Enfants (JDE), l'opération « Journaliste en classe » et par des visionnages de séquences du JT.

Des visites à la RTBF Liège et à Télévesdre ont aussi été organisées. Les enfants ont d'ailleurs découvert le studio météo et son fameux fond bleu.

Les élèves sont les concepteurs des sujets, de leur contenu et manipulent aussi tous les outils techniques. Ils ont fait appel à leurs centres d'intérêts. On retrouvera donc des interviews, des recettes, des bricolages...

Pour chaque sujet, un jingle particulier est créé. Un montage final permet aux 12 sujets de tenir dans la demi-heure du JT. Il s'agit d'un projet global qui demande une solide organisation car plusieurs équipes travaillent en parallèle sur des sujets différents.

Les JT sont visibles sur le blog de l'école <http://ecole-deigne.blog4ever.com>

Mâche la pub avant de l'avalier

par l'école communale de Basse-Bodeux

Avec la collaboration de la bibliothécaire et de l'animateur EPN², l'idée est d'aménager un « atelier médias » dans l'école en dotant la petite bibliothèque d'un équipement média mobile (deux ordinateurs portables, une télévision, des DVD documentaires, des journaux et des magazines...).

Le thème pour cette première expérience était la publicité diffusée à la télévision, dans la presse écrite et sur internet. L'objectif était de développer un questionnement critique vis-à-vis de la publicité et de comprendre l'influence des médias sur notre représentation de la société. Les élèves ont donc eu l'occasion de découvrir les différents médias à travers la pub, puis de réaliser une petite campagne de sensibilisation à destination des élèves des autres écoles. Ils ont réalisé des affiches et des autocollants pour lesquels ils ont pris des photos et défini des slogans.



© Ecole communale de Basse-Bodeux

¹ Conseil supérieur de l'éducation aux médias dont l'Ufapec fait partie.

² EPN = espace public numérique, lieu où des ordinateurs sont mis à la disposition des habitants.

les écoles : informer - s'informer



Un journal et un webjournal sur le voyage en Italie par l'école communale d'Oreye

Chaque année, les élèves de 6^e font un voyage sportif et culturel : classe de ski couplée à une visite de Venise. Le journal puis le webjournal ont permis de raconter ce qui s'y est passé. Les publications contiennent des articles, des poèmes, la description de paysages, des contes, des jeux, des bandes dessinées...

Ici aussi, les élèves entament le projet par des phases d'observation, d'analyse et de comparaison de différents journaux afin de faire apparaître une structure ainsi que le rôle de la Une, de la ligne éditoriale, le contenu des rubriques, le rôle de la publicité, de l'écriture journalistique...

Ensuite, à partir des activités réalisées en classes de neige, les enfants choisissent des rubriques, se répartissent les tâches, font les interviews, écrivent les articles, les légendes et choisissent des photos, et ... enfin, last but not least : recherchent un titre pour le journal !

Avec l'aide d'un animateur en éducation aux médias, le travail se poursuit et s'élargit avec les journaux en ligne. L'analyse et la comparaison, puis la mise en pratique. Le résultat est visible sur <http://lejournaldenotre voyage.weebly.com>. Le journal papier est vendu aux parents et le web journal est appelé à continuer et même à s'amplifier...

Un livre numérique sur la forêt

par l'école spécialisée La parenthèse de Visé

Dans cette école spécialisée de types 1, 3 et 8, deux classes primaires se sont réunies chaque semaine pendant toute l'année pour mener à bien leur projet : créer un livre numérique qui présente différentes caractéristiques de la forêt (arbres, animaux, paysages...).

Les élèves ont séjourné en classe verte à Jalhay sur le thème de la forêt. Ils ont été amenés à chercher l'information au travers de différents médias: le cinéma, internet, les revues scientifiques...

Ils ont pris part au projet en réalisant : scénario, dessins, photos, bruitage, recherche sur internet, etc. Puis ils ont été des producteurs d'un média, le livre numé-

rique, qui leur permet de communiquer une information. Pour ce faire, ils ont utilisé des outils comme: l'ordinateur, internet, l'appareil photo, le dictaphone...

Ce sont les enseignantes, Céline Collette et Cécile Lambert, qui ont mis en page le livre numérique. Dans la cadre du projet, les élèves ont travaillé sur la différence entre fiction et réel, notion particulièrement importante à développer chez eux.

Le livre a été présenté lors de la fancy-fair de fin d'année et au festival de théâtre d'Eupen en juin dernier, organisé pour l'enseignement spécialisé. Une belle reconnaissance !

Un journal papier, Le bon journal de Bruxelles 2 (BJB2)

par l'école Bruxelles 2 de Laeken

C'est la classe de 5^e primaire de cette école à encadrement différencié³, qui s'est lancée dans un projet intitulé "Mon quartier et le monde". Deux groupes ont travaillé en parallèle ; l'un à la réalisation d'un journal papier avec Monsieur Baguette, en classe et l'autre à la création d'une séquence vidéo avec un animateur vidéaste.

Les thèmes ont été préalablement travaillés en classe avec le professeur puis amenés au sein des ateliers pour entrer dans une démarche, plus approfondie, liée à l'éducation aux médias.

Au sein des ateliers, les élèves ont travaillé par petits groupes de 3 : préparation du sujet, recherche et argumentation. Les thèmes qui ont émergé chez les enfants sont la mode, le sport, les sans-papiers et l'immigration.

L'instituteur se félicite d'observer le changement qui s'est opéré parmi ses élèves qui sont aujourd'hui en 6^e année. En effet, lors de la découverte d'un journal, ils prennent à présent le temps de lire la une, d'analyser le titre choc puis de sélectionner les articles qu'ils vont parcourir.

Tous ces projets mobilisent des compétences évidentes entre autres en langue française et d'autres transversales, moins visibles comme la recherche de contenus sur un sujet, la vérification des informations, la capacité à se forger une opinion, à faire des choix, à réfléchir à la lisibilité d'un message, à questionner les représentations qu'on nous donne à voir... Ce sont ces aptitudes, ces savoir-faire que l'UFAPEC souhaite voir se développer dans toutes les écoles.

³ L'encadrement différencié, anciennement appelé discrimination positive (D+) permet à certaines écoles d'avoir plus de moyens en fonction d'un indice socio-économique faible.



© Ecole Bruxelles 2 de Laeken

Pour plus de détails et une présentation des projets des écoles secondaires, voir www.educationaux-medias.eu/communaute/

Métierama - Un jeu pour découvrir les métiers techniques et manuels



L'UFAPEC, soucieuse de donner à l'enseignement qualifiant l'importance qu'il mérite¹, soutient toute initiative susceptible d'éveiller à la diversité des métiers techniques et manuels. Il y a d'ailleurs un intérêt à rendre compte de l'existence et de la réalité de toutes les formes de métiers.

¹ Lire à ce sujet notre étude sur l'enseignement qualifiant : LONTIE, M., Nouveau regard sur l'enseignement qualifiant, Etude UFAPEC n°31.13, décembre 2013 : <http://www.ufapec.be/nos-analyses/3113-etude-qualifiant/>.

² Lire à ce sujet notre analyse sur les critères de choix d'option : LONTIE, M., Les critères de choix d'une école, d'une filière et d'une option en 2014, Analyse UFAPEC n°08.14, juin 2014 : <http://www.ufapec.be/nos-analyses/0814-options-filieres/>.

Les parents peuvent prendre leur place dans ce processus. Les enseignants et les professionnels de l'orientation et de la formation aussi. L'enjeu, c'est de faire des filières qualifiantes l'objet d'un choix plutôt que des lieux de relégation. Notre société a besoin de techniciens qualifiés, d'artisans passionnés, de professionnels investis parce qu'ils l'ont choisi et qu'ils aiment ce qu'ils font plutôt que pour l'image véhiculée par le métier dans les différentes sphères de la société². Il s'agit d'éveiller les élèves, à différents moments de leur cursus, à la diversité des métiers, aux compétences qui y sont liées et à leur réalité concrète.

L'Instance de Pilotage Inter-réseaux de l'Enseignement Qualifiant (IPIEQ) et le Comité Subrégional de l'Emploi et de la Formation, tous deux de la zone de Huy-Waremme, viennent de sortir une nouvelle version d'un jeu édité pour la première fois en 1996 : « Métierama. Mon métier, un jeu pour y penser. » Ce jeu a été repensé et amélioré. Il s'agit d'un jeu de plateau, a priori destiné à des petits groupes d'élèves ayant entre 11 et 14 ans (fin de primaire et 1^{er} degré du secondaire), et qui a pour objectif de rendre compte de la grande diversité des métiers techniques et manuels. A l'heure où les jeunes adolescents abordent la fin du tronc commun (et donc avant que ne se posent les premiers choix d'orientation), il a semblé opportun aux deux organismes précités de susciter l'intérêt pour les études qualifiantes.

La boîte de jeu contient 185 cartes reprenant chacune des définitions d'un métier en particulier (et de métiers synonymes ou à dénomination proche). Ces métiers sont regroupés par secteurs de formation, soit 12 secteurs. Chaque carte contient 3 premières dimensions du métier visé. Si, au bout d'un certain temps, les joueurs ne trouvent pas de quel métier il s'agit

(plusieurs réponses autorisées), 3 nouveaux indices peuvent être donnés. Sur le plateau de jeu, un tas est destiné aux cartes-métiers qui ont été découvertes et un second tas pour celles qui n'ont pas été trouvées. Sur cette base, plusieurs modes de jeu sont possibles (dessins, mimes...). Une boîte de jeu est pensée pour être utilisée dans une classe de taille standard (sub-division possible jusqu'à trois groupes d'élèves). L'adulte référent (enseignant, formateur, agent PMS, conseiller d'orientation...) est invité à organiser une mise en commun à l'issue du jeu afin de débriefer sur les différents métiers/secteurs professionnels rencontrés. Pour l'aider, des liens internet vers divers sites d'information sur les métiers, secteurs, parcours scolaires et formations sont répertoriés dans la boîte.



Ce travail réalisé par le référent en amont et en aval du temps de jeu nous semble essentiel. Essentiel et même insuffisant s'il devait se borner à une simple information sur les métiers. En effet, le jeu, même s'il permet une approche ludique par sa forme, reste très théorique, voire abstrait. Dans l'idéal, l'intérêt pour un métier suscité par le jeu auprès de chaque élève devrait trouver un écho concret : il faudrait que l'élève ait l'occasion d'approcher le(s) métier(s) qui l'intéresse(nt) au plus près de sa (leur) réalité concrète pour le conforter dans son choix et augmenter sa motivation. Le jeu évoque peut-être trop peu cette nécessité et gagnerait à proposer des pistes au référent pour rendre l'approche des métiers davantage palpable.

Michaël Lontie

N.B. Les images présentées dans cet article sont issues du packaging de « Métierama »

Pour vous procurer « Métierama » ou pour d'autres informations concernant le jeu :

Contacts IPIEQ et CSEF Huy-Waremme
Rue des Saules, 103
4500 Huy
085/27.08.00
csefhw@gmail.com
ipieq.huy_waremme@cfwb.be



Solidarité avec les écoles philippines

Philippines

Le 8 novembre 2013, le typhon Haiyan/Yolanda, le plus violent jamais

enregistré, a frappé le centre des Philippines, d'Est en Ouest, dévastant tout sur son passage.

Bilan : 7.350 morts et 4 millions de personnes déplacées. Un an plus tard, les Philippines continuent à se battre pour se relever de cette catastrophe.

Après la phase d'urgence à laquelle ont répondu diverses ONG, la reconstruction a commencé mais progresse très lentement. Beaucoup de familles vivent aujourd'hui dans des logements de fortune construits à partir de débris d'Haiyan et les enfants sont retournés à l'école mais bien souvent sous des tentes exposées aux nouvelles intempéries.

Devant l'ampleur des dégâts causés aux bâtiments et infrastructures scolaires, l'enseignement catholique philippin a lancé un appel relayé par l'Office International de l'Enseignement Catholique auprès des écoles catholiques du monde entier pour contribuer au « Fonds de Solidarité Yolanda » destiné à la reconstruction des écoles.

Le SeGEC a souhaité répondre à cet appel. En partenariat avec Entraide et Fraternité, il organise l'opération « Solidarité Ecoles Philippines » à laquelle il invite toutes les écoles catholiques qui le souhaitent à participer. Très concrètement, il s'agit d'organiser des collectes de fonds dans une démarche d'ouverture et de réflexion sur le sens de la solidarité active et responsable que nous pouvons vivre ici et maintenant, au quotidien, et dans une perspective internationale et mondiale comme le promeut notre projet éducatif « Mission de l'Ecole chrétienne ».

Les récoltes de fonds aideront plus particulièrement à reconstruire deux écoles philippines fortement endommagées : *Holy Infant College* à Tacloban City comptant un millier d'élèves/étudiants de l'enseignement maternel, primaire, secondaire et supérieur, et *St Mary's Academy of Palo*, une école d'enseignement secondaire de plus de 500 élèves. Ces écoles nous ont transmis des photos et des témoignages d'élèves, d'étudiants et d'enseignants qui racontent comment ils ont vécu le typhon, leur chagrin d'avoir perdu leur mère ou leur père, un ami, un collègue, ainsi que leurs prières et leur confiance en Dieu. Des textes qui touchent et interpellent.

Deux outils pédagogiques conçus par Entraide et Fraternité sont mis à la disposition des écoles primaires et secondaires qui voudront se lancer dans cette action. Ils informent sur la situation socio-économique des Philippines, la destruction causée par

Yolanda mais aussi la combativité et la solidarité avec lesquelles les Philippines font face à leurs difficultés. La démarche de réflexion est centrée sur le droit à l'éducation.

Une mise en projet des classes devrait prendre place durant l'Avent dans le cadre de l'animation pastorale, du cours de religion, du cours d'éveil ou de sciences humaines, pour préparer les actions de collecte de fonds durant le Carême de Partage (du 18 février au 5 avril 2015).

« Solidarité Ecoles Philippines » s'adresse à tous les membres de la communauté éducative : pouvoirs organisateurs, directions, enseignants, élèves et parents. Tous sont invités à susciter une réflexion autour de ce projet et à envisager ensemble la possibilité de s'y engager. La participation de tous les acteurs contribuera au succès de l'action au profit de nos collègues philippines mais également de leur école comme lieu de créativité, de partage, de vie !

Christiane Vantieghem,
pour la Commission Interdiocésaine
de Pastorale Scolaire (CIPS)



Pour en savoir plus, consulter la page du site SeGEC : <http://enseignement.catholique.be> > Solidarité Ecoles Philippines.

Le versement des sommes récoltées dans les écoles pour l'action « Ecoles solidarité Philippines » est à effectuer sur le n° de compte d'Entraide et Fraternité : IBAN BE68 0000 0000 3434, avec la communication « 14-870 CEAP » dans le virement. Pour les des dons individuels de 40 € ou plus, Entraide et Fraternité enverra une attestation fiscale.

Cet ouvrage qui allie psychologie humaniste et positive à des exercices créatifs s'adresse aussi bien aux parents biologiques qu'aux parents adoptifs, les deux modes de parentalité s'enrichissant mutuellement. Selon les auteures, tout parent a la capacité de s'adapter à ses enfants pour les aider à cheminer, mais cette adaptation va mobiliser énormément de ressources dont leurs ressources créatives. Nos enfants, par ricochet, apprendront ainsi à puiser dans leur créativité qui leur sera indispensable pour rebondir dans ce monde en changement.



Bénédicte PREVOST et Nathalie LEPLAE,
«Apprendre à être parent – Un défi créatif»,
Parentalités, De Boeck • Louvain-la-Neuve • 2014,
336 pages • 20 €.

Nous avons rencontré Bénédicte Prévost (maman adoptive, maman biologique et enseignante durant 20 ans) et vous partageons ici les grandes lignes de notre entretien à bâtons rompus.

A.F : D'où vous est venue l'idée de ce livre ?

BP : Avoir été maman adoptive et maman biologique m'a appris énormément car j'ai dû assez bien chercher pour m'adapter à mes enfants, j'ai partagé avec beaucoup de personnes, j'ai lu énormément, j'ai assisté à des conférences. Et à un moment donné, j'ai ressenti l'envie de transmettre tout ce que j'avais appris.

La formation que vous avez suivie, votre mari et vous, en tant que parents adoptifs vous a soutenus et beaucoup aidés pour accompagner vos deux enfants. Pouvez-vous m'en dire plus ?

En tant que parents adoptants, nous avons eu la chance de pouvoir réfléchir avant l'arrivée de notre enfant à ce que nous souhaitions transmettre comme valeurs, quelles étaient nos racines et comment nous nous imaginions parents ? C'est dommage qu'il n'existe pas de lieux ouverts aux parents biologiques pour dialoguer et discuter de ce qu'ils souhaitent pour leurs enfants. Je pense que si, avant l'arrivée du bébé, ils pouvaient prendre du temps à deux pour discuter, réfléchir ensemble, alors ils pourraient plus facilement s'ouvrir par la suite, se renseigner et partager avec d'autres leurs questions et leurs difficultés.

Vous écrivez : « En tant que parent, il est également très important de travailler notre propre estime afin que l'enfant ne se sente pas en devoir de l'améliorer grâce à ses réussites à lui. » Comment se mettre à la bonne distance avec son enfant et l'accepter tel qu'il est ?

Il n'existe pas de recettes toutes faites, d'où le sous-titre du livre « Un défi créatif ». Il y a beaucoup de défis dans l'éducation et des équilibres à trouver : entre nos besoins et ses besoins, entre l'attachement et le détachement, entre le fait de l'accompagner pour qu'il évolue et de l'accepter tel qu'il est ... Ce que nous cherchons continuellement est un équilibre entre toutes ces contradictions. Le fait d'avoir un enfant adopté m'a aidée à ne pas me sentir atteinte dans mes tripes lorsque je recevais des critiques ou des interpellations de ses enseignants. En effet, quand nous avons un enfant adopté, nous savons qu'il a un vécu, une culture, une langue et que nous allons devoir nous adapter à lui. Quand il y a une difficulté, nous nous disons que cela peut être lié à son passé. La prise de distance est plus facile que pour les parents biologiques. Cependant, cette démarche est possible pour tout parent.

Comment ne pas se sentir remis en question dans nos compétences parentales quand notre enfant ne répond pas aux exigences de la société et a un rythme différent ?

En prenant soin de soi. Le parent a le droit et le besoin de prendre soin de lui pour travailler sa culpabilité et ses blessures. Selon moi, le sentiment de culpabilité sert juste à se remettre en question mais, à un moment donné, il faut lâcher prise. Nous avons en tant que parent la responsabilité des moyens mais, quand nous avons fait du mieux que nous pouvions, nous devons lâcher. Nous ne sommes pas responsables des résultats. J'aime beaucoup cette phrase de Reinhold Niebuhr: « Donne-moi la sérénité d'accepter les choses que je ne peux pas changer, le courage de changer celles que

je peux et la sagesse de faire la distinction». Selon moi, il est essentiel de prendre le temps de beaucoup dialoguer avec l'autre parent et de garder l'estime de soi de l'enfant au centre. Si on arrive à accepter notre enfant tel qu'il est, il arrivera lui aussi à s'accepter avec ses richesses et ses difficultés.

Dans le contexte de crise actuel, on observe un surinvestissement des parents vis-à-vis de leurs enfants. Que pensez-vous de ce phénomène ?

Avant, les familles étaient très nombreuses; ce qui permettait d'étaler sur plusieurs enfants les exigences et les attentes des parents. Si quelques-uns réussissaient scolairement et d'autres rataient, cela s'équilibrait. On se fâchait sur les enfants mais les parents ne se remettaient pas en question profondément. Pour le moment, les familles ont deux enfants en moyenne : elles focalisent donc davantage sur leurs enfants, s'investissent beaucoup pour eux et attendent donc de recevoir en retour des bénéfices. On observe d'ailleurs la naissance d'un courant d'hyperparentalité qui est critiqué par certains psys. Il est lié aux peurs des parents et à la satisfaction de tous les désirs des enfants.

Surinvestir, est-ce s'occuper de son enfant et l'accompagner sur son chemin ou est-ce satisfaire tous ses désirs et tout faire pour lui éviter des souffrances ? Tu peux surinvestir en ayant vraiment conscience de les rendre citoyens responsables et ayant un rôle à jouer dans un monde en mutation. Par exemple, apprendre à communiquer de manière non violente à nos enfants donnera une société moins violente. L'enfant a besoin que l'on réponde à son besoin de sécurité pour qu'il puisse se détacher de nous et explorer le monde qui l'entoure. Ce n'est pas la même chose que de le protéger de tout. J'ai vu la différence entre les parents d'avant Julie et Mélissa et ceux d'après l'affaire Dutroux. Il y a une ambiance sécuritaire depuis cet événement-là.

C'est la même chose pour l'apprentissage. Pour apprendre, les élèves ont d'abord besoin d'avoir rempli leur besoin de sécurité. C'est un préalable à tout apprentissage et ce sujet n'est pas assez abordé. Certains professeurs sont agressifs avec les élèves pour se faire respecter. Il y en a encore des courants qui disent que l'on ne peut pas sourire à ses élèves avant la Toussaint. On se retrouve donc trop souvent dans la situation où l'enseignant a des peurs par rapport au groupe alors que ses élèves ont besoin de sécurité.

Le monde enseignant, quant à lui, dénonce un phénomène croissant de parents démissionnaires. N'y aurait-il pas là un paradoxe ?

Non je ne pense pas, cela va au contraire ensemble. Ce sont les écoles qui parlent de parents démissionnaires mais j'ai l'impression qu'il ne s'agit que d'un faible pourcentage. La raison pour laquelle on pourrait dire que les parents « démissionnent » est la suivante :

actuellement, la plupart des parents ont leurs enfants au-delà de la trentaine après s'être réalisés professionnellement. Certains se sentent compétents dans leur vie professionnelle et quand ils deviennent parents, face à un bébé qui pleure pendant des heures, à un jeune enfant qui fait des colères ou à un adolescent rebelle, ils sont démunis, se sentent impuissants s'ils ne sont pas soutenus. Ils découvrent que ce qu'ils ont appris au cours de leurs études et dans leur profession ne leur est pas utile. Leur estime de soi en prend alors un coup et ils risquent de « démissionner » s'ils ne trouvent pas dans la société l'aide dont ils ont besoin pour acquérir certaines compétences parentales.

La seconde raison, je la vois dans le chef de l'école. En effet, l'école est en crise pour le moment à différents niveaux. Il y a des études¹ qui démontrent aujourd'hui que s'il n'y avait pas les devoirs et leçons à domicile et donc les parents qui aident, il n'y aurait qu'un faible pourcentage des enfants qui réussiraient seuls. L'école a donc besoin que les parents aident après l'école pour que les enfants apprennent et mémorisent. Ce qui n'est pas facile quand on travaille à temps plein.

Pouvez-vous m'expliquer ce que vous entendez par l'enseignant comme tuteur de développement ?

Ce qui a servi de point de départ à ma réflexion est la notion de « résilience » développée par Boris Cyrulnik. Le résilient est une personne qui a subi un traumatisme et qui a eu la capacité de rebondir pour en sortir quelque chose de positif. Elle a un certain nombre de caractéristiques internes, mais aussi externes comme celle d'avoir rencontré la bonne personne au bon moment, celle qui est devenue son tuteur, celle qui l'a aidée à s'élever et à tenir droit. L'enseignant peut être ce tuteur de développement qui aide le jeune ou l'enfant à grandir. Tous, nous avons rencontré des enseignants qui nous ont donné confiance en nous. En tant qu'enseignante, j'ai eu des élèves avec lesquels le courant ne passait pas : élèves agressifs, en échec scolaire, à la limite de l'impolitesse et de l'agressivité. J'ai découvert par après, grâce à des rencontres avec leurs familles, ce que dissimulait leur attitude. Ils avaient développé une telle carapace pour se protéger que je n'arrivais pas à entrer en relation avec eux. C'est important que la famille fasse le pas de venir à l'école parler de leur enfant. C'est parce que les parents sont venus me voir que j'ai changé mon regard sur mon élève. N'hésitez pas à venir voir les enseignants avec lesquels vos enfants n'ont pas une relation positive car, souvent avec des ados, il peut y avoir des malentendus à cause de leur carapace et aussi parce que les enseignants du secondaire ont beaucoup d'élèves.

Merci Bénédicte. Nous attendons avec impatience la sortie de votre prochain livre qui abordera le thème suivant : prendre soin de soi en tant qu'enseignant pour prendre soin de l'élève.

Propos recueillis par Anne Floor.

³ J. STORDEUR, « Comprendre, apprendre, mémoriser. Les neurosciences au service de la pédagogie », coll. Outils pour enseigner, De Boeck Education, Louvain-la-Neuve, 2014.

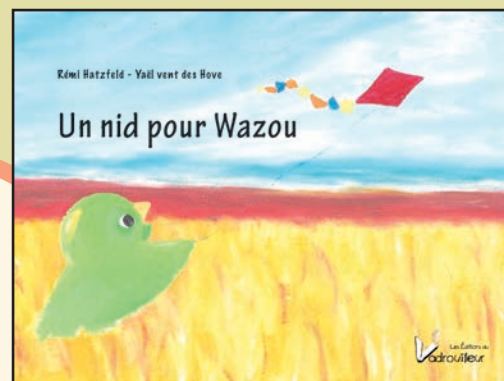
Un nid pour Wazou

Rémi HATZFEL • Yaël VENT DES HOVE •
Vadrouilleur • Bruxelles • 2012 • 32 pages • 10 € • dès 3 ans

Wazou est un oisillon qui a déjà vécu beaucoup de péripéties dans sa vie. Son papa est parti avec des oiseaux migrateurs, sa maman a perdu des plumes en voulant reconstruire son nid,...

Ce petit oiseau a été éloigné de sa famille et se retrouve dans une volière en attendant une famille d'accueil.

Il désire trouver sa place auprès de sa nouvelle famille et, en même temps, il veut, à tout prix, maintenir le lien avec ses parents pour pouvoir grandir et écrire son avenir.



Une saison parfaite pour changer

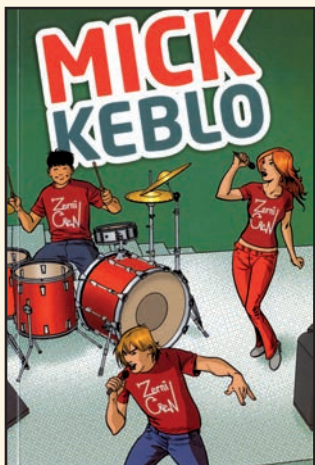
Aurélien LONCKE • Médium • l'école des loisirs • Tours • 2010 • 95 pages • 8,20 € • dès 12 ans

Syril et sa petite soeur Zoé ont longtemps espéré, attendu. Et puis, c'est arrivé ! Un juge a décidé de les mettre à l'abri de leurs parents et les a placés dans une famille d'accueil. Syril et Zoé vont passer l'automne chez les Mattie, un couple sans enfants qui vit dans une jolie maison en bordure de forêt. C'est un havre de paix pour faire peau neuve, un endroit doté d'un grand pouvoir de guérison. Pourtant, Zoé tarde à retrouver le sourire. Même au paradis, certaines blessures demandent du temps pour cicatriser.

Passeuse de rêves

Lois LOWRY (traduit de l'anglais par Frédérique PRESSMAN) • Médium • l'école des loisirs • Mesnil-sur-l'Estrée • 2010 • 165 pages • 8,50 € • dès 12 ans

Quand « Petite » effleure de ses doigts translucides le bouton d'un pull, elle capte l'histoire de ce bouton : un pique-nique sur une colline, une nuit d'hiver au coin du feu... Bientôt, « Petite » sera capable de combiner ces fragments d'histoires avec d'autres souvenirs collectés à partir d'une photo, d'une assiette ou d'un tapis afin d'en faire des rêves très doux pour les humains. Chaque nuit, elle s'entraîne à devenir passeuse de rêves. « Petite » connaît une vieille femme qui se voit confier, par les services sociaux, un jeune garçon très en colère. Cette colère est si profonde que les « Saboteurs », maîtres des cauchemars, risquent de le repérer. « Petite » sera-t-elle suffisamment forte pour leur résister ? De quoi nos rêves sont-ils faits ? Lois Lowry y répond de bien jolie manière dans ce roman entre fantastique et poésie.



Nous vous recommandons également deux bandes dessinées « Princesse Mytho » et « Mick Keblo » qui sont le fruit d'une collaboration entre la ministre de l'Aide à la Jeunesse, la Fédération des Services de Placement familial et l'asbl Spray Can Arts. Elles ont pour objectif d'accompagner les enfants (dès 8 ans) et les jeunes qui vivent en famille d'accueil. Vous pouvez vous les procurer en appelant les services de placement de votre région (en allant sur le site de la Fédération des Services de Placement familial).

Théâtre Jeune Public

Festival « Noël au théâtre »... De nombreux lieux partenaires à Bruxelles et en Wallonie...

Demandez le menu... Entre autres :

THÉÂTRE DIVERTISSANT

Un truc super

Cie de la Casquette • à partir de 6 ans • Prix de la ville de Huy

... Nous n'irons pas jusque-là ! Laissons aux mots leur juste valeur !

Ceci étant, ce numéro de clowns bien ficelé et rythmé est plaisant, distrayant, même si l'on retrouve les toujours identiques ficelles : zézaiements, accents, chutes, claques, cris, pleurs, grimaces, ...

En filigrane transparaissent néanmoins l'acceptation et la valorisation de l'autre avec ses capacités et ses manques pour une collaboration en duo.



© Gilles Destexhe

THÉÂTRE SOCIÉTAL

Bientôt c'est dans longtemps ?

Cie Transhumance • de 3 à 6 ans

Endosser le rôle d'un tout jeune gamin, quand on a passé la quarantaine, est gageure si l'on veut éviter la caricature ou la farce. Luc Longton, au minois attendrissant, réussit le défi. Les enfants se verront en miroir et souriront.

Les parents percevront, avec grande surprise peut-être, les ressentis de leurs galopins.

Parce que tout chérubin a du mal avec les mots à double sens, a peur d'être abandonné et de quitter sa maman pour aller chez sa nounou ou sa mamie, s'étonne que la mort touche tout un chacun.

Que faire pipi au lit peut l'indigner ou le traumatiser ; que les petites méchancetés lancées sont une fuite ou une protection. Un spectacle plaisant et révélateur, à voir en famille.



© Valérie Burton

Le dernier ami

Une Compagnie • dès 10 ans • Prix de la ville de Huy • Coup de cœur de la presse

Eric Durnez, dramaturge belge, est décédé en juin 2014 à l'âge de 55 ans. Il laisse une œuvre littéraire très diversifiée dont une trentaine de pièces. Une écriture ciselée, exprimant avec une justesse étonnante le ressenti le plus profond des humains.

Dès lors, avec émoi et émotion, nous écoutons Thierry Lefèvre, ami de l'auteur, nous interpréter, sans artifice aucun, avec une extrême authenticité, la rencontre entre un vagabond pour qui hier et demain ne comptent plus avec Sam, un solitaire reclus au fond d'un patelin.

Pas une histoire drôle, juste une histoire d'hommes, qui touche au cœur.

Avec seulement une vieille porte-fenêtre au rideau de dentelle, du vrai théâtre qui chamboule.

La Petite Fille aux Allumettes

Pan ! La Compagnie • de 6 à 13 ans • Prix de la Ministre de la Jeunesse • Coup de foudre de la presse

En voix off, des réactions d'enfants après avoir lu ou entendu ce conte d'Andersen. Elles ouvrent sur une fin inédite.

Un quatuor de comédiens, à l'énergie débordante, en harmonieuse complémentarité ou synchronisation, actualise, théâtralise ce drame du 19^{ème} siècle, dévoilant la misère sociale.

Les phrases cavalcadent en solo, duo, trio, chœur. C'est bourré de trouvailles scéniques : six bras pour monter un sapin de Noël, un torse pour un poêle à charbon ou une dinde prête à cuire. Drôle, inventif, suivi d'un épilogue émouvant.



© Valérie Burton

© Dephine Veggiotti



Pour connaître les programmations dans les écoles et les centres culturels :

La CTEJ (Chambre des théâtres pour l'Enfance et la Jeunesse),
321 Avenue de la Couronne,
à 1050 Bruxelles.
Tél. 02 643 78 80 ou
<http://www.ctej.be/>

Pour d'autres critiques :
www.ruedutheatre.eu

23

UFAPEC

LES PARENTS ET L'ECOLE - N°85
décembre-janvier-février 2014/2015

A vous de jouer !

Voici une sélection de jeux amusants et intelligents pour les petits et les plus grands.

Dobble Chiffres et Formes

1 à 5 joueurs, à partir de 3 ans, pour une durée de 10 minutes

Reconnaître les chiffres et les formes est un jeu d'enfant avec ce nouveau jeu Dobble ! Pour gagner, il faut trouver avant les autres le chiffre ou la forme en commun entre deux cartes. En tentant de les retrouver, les tout-petits apprennent à identifier les formes géométriques et les chiffres et à reconnaître les couleurs. Et grâce à son format compact, ce jeu s'emporte partout !



Cash'n'gun

4 à 8 joueurs, à partir de 10 ans, pour une durée de 30 minutes

Une bande de gangsters se partage un magot dans un entrepôt désaffecté... mais personne n'est d'accord sur les modalités du partage ! On sort les flingues, et rapidement, tout le monde braque tout le monde... Il ne vous restera plus qu'à survivre pour gagner la partie si vous êtes le plus riche ! Amusement, bluff et négociation seront au rendez-vous. Le tout, c'est de savoir si vous aurez assez de cran pour jouer !

Le Lièvre et la Tortue

2 à 5 joueurs, à partir de 7 ans, pour une durée de 20 minutes

Qui du lièvre, de la tortue, du loup, de l'agneau ou du renard sera sacré comme le coureur le plus rapide de ces bois ? Pariez sur le bon animal et n'oubliez pas : rien ne sert de courir, il faut partir à point ! Deux niveaux de règles vous sont proposés : l'un pour les petits et l'autre pour les grands. Le Lièvre et la Tortue est un jeu inspiré de la célèbre fable.



Minuscule

2 à 6 joueurs, à partir de 5 ans, pour une durée de 15 minutes

Le silence de la campagne n'est troublé que par le chant des cigales... Soudain, un vrombissement se fait entendre et le calme de la prairie est perturbé par une file d'insectes lancés à toute vitesse dans une course effrénée ! Minuscule est un petit jeu tactique, aux règles simples, qui séduira petits et grands.